

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

OBJET : Réalisation du projet de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant.
Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan vélo.

Le Bureau, légalement réuni le 27 avril 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu l'article L.5216-5 I al 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi des Finances pour 2017 n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil régional N°CR37-14 du 19 juin 2014 du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable, approuvant le plan vélo de la Région ;

Vu la délibération n°2009-09-01 du 15 septembre 2009 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;

Vu la délibération n°2016-06-13 du 27 juin 2016 relative à la modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avenant n°1 du 9 décembre 2014 portant version consolidée de la convention du 11 avril 2014 relative au contrat de développement équilibré des Yvelines, et vu le projet d'avenant n°2 ;

Vu la déclaration préalable DP 78646 16 V1239 relative à l'abattage d'arbres déposée auprès des services de la ville de Versailles et autorisée le 2 février 2017 par les services de l'Etat ;

Vu l'autorisation de défrichement déposée auprès de la Direction départementale des territoires des Yvelines le 17 novembre 2016 ;

Vu le permis d'aménager PA 78646 16 V0003 déposé auprès des services de la ville de Versailles et autorisé le 6 mars 2017 par les services de l'Etat ;

VERSAILLES GRAND PARC

04/05/17

Vu le courrier du 6 mars 2017 de la Préfecture des Yvelines confirmant la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 au dossier relatif à l'aménagement de la Porte de Buc

Opération du réaménagement du carrefour du Cerf-volant et de la rue de la Porte de Buc.

- Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire (dont le volet transport et circulations douces), Versailles Grand Parc est maître d'ouvrage de l'opération du réaménagement du carrefour du Cerf-volant et de la rue de la Porte de Buc, située sur les communes de Buc et de Versailles.

Le carrefour actuel est peu adapté aux flux, ce qui entraîne des dysfonctionnements comme, par exemple, des remontées de files de voitures aux heures de pointe sur la rampe Saint-Martin (RD938) et la rue de la Porte de Buc (RD939). Par ailleurs, ce carrefour est aujourd'hui peu praticable et dangereux pour les cyclistes et piétons souhaitant rejoindre Versailles Chantiers par la rue de la Porte de Buc alors même que le nouvel accès à la gare des Chantiers par la cour de la Porte de Buc est particulièrement attractif.

Dans ce cadre, l'opération prévoit de créer une piste cyclable bidirectionnelle depuis la gare de Versailles Chantiers jusqu'à la commune de Buc afin de sécuriser les cyclistes et de favoriser les modes actifs. Cet aménagement longera en partie le mur historique du Petit Parc jusqu'au carrefour du Cerf-Volant. La création de la piste cyclable impliquera également la reconfiguration du talus de la lisière boisée actuelle.

La création de la piste cyclable amènera à reconfigurer le carrefour du Cerf-Volant, afin de résorber les dysfonctionnements existants. L'opération prévoit de créer, rue de la Porte de Buc, dans le sens sud-nord, une voie de tourne-à-droite sur l'emprise foncière appartenant à la ville de Versailles.

Cet aménagement améliorera la desserte en transports en commun, en accès routiers et en voies de circulations douces de la gare de Versailles Chantiers, au futur quartier de Satory, des zones d'activités de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les espaces boisés et récréatifs situés aux alentours.

Une attention particulière sera portée sur le traitement paysager sur la totalité du linéaire et notamment sur le carrefour qui constitue les entrées de ville de Versailles et de Buc.

- S'agissant des impacts fonciers, la réalisation de cette opération concerne cinq propriétaires :

- les Œuvres et institution des Diaconesses de Reully,
- le Conseil départemental des Yvelines,
- la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), dont le gestionnaire est l'Office national des forêts (ONF),
- le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme dont le gestionnaire est la Direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF),
- la ville de Versailles.

Les acquisitions foncières sont actuellement en cours de finalisation.

- S'agissant du calendrier de réalisation du projet, le caractère départemental de la voirie et sa forte fréquentation imposent que les travaux aient lieu l'été. Les premiers travaux de démolition / reconstruction de murs démarreront à l'automne 2017 et les travaux de voirie seront réalisés à l'été 2018 pour une ouverture de la piste cyclable à la fin de l'été 2018.

- S'agissant du coût du projet, le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 3 067 000 € HT dont 2 930 000 € HT de travaux.

A ce jour, le projet est cofinancé par le Conseil départemental des Yvelines à hauteur de 750 000€, (soit 27.5% du montant total des travaux HT) et par le Fond de soutien à



l'investissement public local (FSIL) avec une participation de 1 000 000€ (soit 34% du montant total des travaux HT).

Actuellement, il est prévu que le montant restant soit pris en charge par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit 1 317 000 € HT (40 % du montant total de l'opération HT) dont le coût des études d'un montant de 122 000€ HT, et le coût de la compensation liée au défrichement estimée à 15.000€.

Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France

La Région Ile-de-France souhaite atteindre des objectifs volontaristes en matière de déplacement à vélo par le soutien aux projets d'infrastructures, mais aussi en appuyant le développement de services et d'outils de communication et en renforçant son exigence en matière d'entretien des réseaux cyclables.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a traduit ses ambitions dans sa politique en vélo approuvée le 19 juin 2014. Le soutien régional est apporté sur les projets dès lors qu'il répond à l'un des trois axes suivants :

- la réalisation d'itinéraires et d'équipements cyclables à travers des opérations qui visent la complétion du réseau cyclable structurant, le développement des itinéraires d'accès cyclables au réseau de transport public, l'amélioration de l'accès pour les modes actifs aux équipements régionaux, le développement d'une offre de stationnement vélo dans le cadre de plans globaux, le jalonnement de l'espace public, la généralisation du partage de la rue et la mise en double sens cyclable des voiries à sens unique ;
- la réalisation d'un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes en participant aux études et travaux des itinéraires et équipements cyclables. Réalisés sur le domaine public ou sur des voies privées ouvertes à la circulation publique, les projets éligibles sont reconnus et identifiés au schéma régional véloroutes voies vertes, permettent la desserte des équipements régionaux (bases de loisirs, Parcs Naturels Régionaux...) ou complètent la fonction cyclable de la trame verte et bleue de l'Île de France.
- la mise en œuvre d'un volet services et communication autour du vélo, à travers le développement et la mise en réseau des points de réparation/entretien fixes ou mobiles.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite bénéficier d'un soutien régional au titre de la mise en œuvre de son Plan vélo. Elle compte demander à ce titre une participation financière estimée à 250 000€, soit 8% du montant total des travaux HT.

Par conséquent, le Conseil communautaire, par le biais de cette décision, est invité à autoriser le Président à déposer une demande de subvention au titre de la politique régionale en faveur des déplacements en vélo en Ile-de-France.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France pour le réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-Volant ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à engager la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans la mesure « 100 000 stagiaires » initiée par le Conseil Régional d'Ile-de-France ;*

3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Présidente de la Région Île-de-France,
- Monsieur le Préfet des Yvelines ?
- Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,

Le 27 avril 2017.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
04/05/17
de l'affichage le : 04/05/17
retiré de l'affichage le : 03/05/17



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

EE EEEE EEEE EEEE EEE EEE
E E L E E E E E E E E E E
E E E E E E E E E E E E E
E E E E E E E E E E E E E
E E L E E E E E E E E E E

EEEE E EEE E E E E E
E E E E E E E E E E E E
E E E E E E E E E E E E
E E E E E E E E E E E E